



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises

par la Conférence des Nations Unies

sur les établissements humains (Habitat II)

et renforcement du Programme des Nations Unies

pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2012/65)**, pour examen à sa soixante-septième session au titre du point 21 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2012/27 du Conseil économique et social.

* A/67/150.

** Le document publié sous la cote E/2012/65 a été distribué à part.

